



COUR CONSTITUTIONNELLE

Le Secrétariat général

COMMUNIQUÉ N° C.R.../CC/DC/SG

(Relatif à la proclamation des résultats définitifs des élections législatives du 11 janvier 2026)

La Cour constitutionnelle a suivi de près le déroulement des scrutins des élections couplées, législatives et communales, qui ont eu lieu sur l'ensemble du territoire national le dimanche 11 janvier 2026. En raison de leur complexité, malgré les efforts et moyens déployés par la Commission électorale nationale autonome (CENA), des retards dans le démarrage des scrutins ont été enregistrés dans certaines circonscriptions électorales.

Dès la mise à leur disposition des plis électoraux, les membres de la Cour, assistés des rapporteurs adjoints, se sont aussitôt mis au travail pour les traiter avec célérité et transparence, afin d'arrêter et de proclamer les résultats définitifs des élections législatives au plus tard dans les soixante-douze (72) heures de la date de réception des résultats certifiés par la CENA.

La Cour constitutionnelle rassure toutes les parties prenantes qu'elle proclamera les résultats définitifs dans les délais légaux.



Le Secrétaire général,
Dr Gani Romuald IROTORI